

Chavannes, le 29 novembre 2018,

Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Voici dix ans, le Conseil Communal chavannois votait à l'unanimité et sans abstention une résolution demandant l'étude de la couverture de l'autoroute afin de, je cite, « recoudre le territoire de la commune ». Aujourd'hui, le projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier – Jonction de Chavannes, à l'enquête publique, promet au contraire de renforcer et d'élargir la balafre autoroutière qui coupe Chavannes en deux.

Dans le projet mis à l'enquête, près du Taluchet, au niveau du pont de la RC 76 au-dessus de l'autoroute, on ne compterait pas moins de 17 voies parallèles. Le pont lui-même serait à cinq voies, dont une « en réserve » ; l'autoroute compterait sept voies, 4 vers la Maladière et 3 vers Crissier ; le barreau liant la jonction à l'avenue de la Gare serait, sur un tronçon, à quatre voies, deux dans chaque sens ; s'y ajouterait une voie de mobilité douce donnant accès aux habitations sur la Concorde (anciennement Caudrai). Le compte est bon : dix-sept !

De plus, le projet de l'OFROU nuirait à la qualité de vie des Chavannoises et Chavannois, en particulier :

- en raison de l'augmentation du trafic motorisé généré par la jonction: 10'000 mouvements de véhicules journaliers supplémentaires aux abords de celle-ci, selon les chiffres officiels. Ceux-ci ne tiennent d'ailleurs pas compte du maintien d'Aligro à la Concorde, générateur de trafic supplémentaire par rapport aux prévisions ;
- en raison de l'augmentation du bruit généré par ce trafic, l'OFROU prévoyant de demander des dérogations aux limites légales pour certains logements ;
- en raison de l'augmentation de la pollution atmosphérique, dans une zone où les limites légales sont régulièrement dépassées aujourd'hui déjà, notamment celle d'immission des particules fines PM 2.5. Le dossier de mise à l'enquête ne mentionne d'ailleurs même pas celles-ci ;
- en raison de l'augmentation de l'insécurité des piétons, notamment des élèves des écoles (Plaine, Concorde, Planta) situées à quelques tours de roues de la jonction projetée.

En outre, le projet contrevient à plusieurs lois et règlements, notamment

- quant à la nécessité de coordination entre les projets fédéraux et communaux (Article 1 de la loi sur l'aménagement du territoire),

et

- quant à la répartition des charges entre Confédération et Commune, ici au détriment de la Commune. Celle-ci devrait en effet, de manière indue, prendre en charge les frais de construction et d'entretien d'une partie du « barreau » entre l'avenue de la Gare et la jonction (articles 6, 8 et 8a de la loi sur les routes nationales et article 2c de l'ordonnance sur les routes nationales).

Ce projet de jonction risque de nuire gravement aux gros efforts faits, tant par le Législatif que par l'Exécutif de notre Commune, pour garantir une bonne qualité de vie et une bonne cohésion sociale au sein de celle-ci.

Pourtant, à l'heure des préoccupations climatiques, des alternatives existent... En effet, l'augmentation attendue du trafic d'ici 2030, décrite comme inéluctable, peut être fortement infléchie

- par une politique de mobilité moderne et pro-active ;
- par des aménagements encourageant le transfert modal (déclassement de l'autoroute en boulevard urbain, création de parkings d'échange en périphérie de l'agglomération, renforcement de l'offre en transports publics, y compris depuis ces parkings, généralisation de la limitation à 30km/h dans les zones résidentielles, création d'un véritable réseau de mobilité douce, etc.).

L'exemple de Lausanne, où le taux de motorisation des habitants est en constante baisse, le démontre.

Pour toutes ces raisons, le collectif citoyen « Sauvons Chavannes » demande au Conseil Communal :

- de débattre du projet de suppression du goulet d'étranglement de Crissier – Jonction de Chavannes, et de ses conséquences sur la Commune et ses habitants
- d'examiner les alternatives
- et de prendre position sur le sujet.

En vous remerciant au nom de « Sauvons Chavannes » de l'attention que vous porterez à la présente requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, l'expression de ma profonde considération.

Pour le collectif « Sauvons Chavannes »
Bertrand de Rham